

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 09/12/2024
Date d'affichage : 20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Daniel PEYROL - Jean- Luc MONTAGNER - Mylène DELORME - Alexandra CHABANIS – Nathalie MARECHAL - Laure DUCHAMP - Joël MALIGNIER

Excusés : Véronique AUGIZEAU - Jean GRANGER - Céline POIRRIER

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-077 : Décision modificative n°3 – Budget eau

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2024-029 du conseil municipal en date du 2 avril 2024,
Monsieur le Maire propose la décision modificative n°3 suivante sur le budget de l'eau 2024 en section de fonctionnement afin d'ouvrir des crédits nécessaires pour la dotation aux provisions.
Le budget de l'eau serait donc modifié comme suit :

FD		FR	
Chap/Compte		Chap/Compte	
68/6817	Dot aux dépréciations (provisions) 60	78/7817	Reprises s/dépréciations 60
	Equilibre 60		Equilibre 60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;
- **APPROUVE** la décision modificative n°3
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 15

CONTRE : 0

Yves COURBIS,
Maire



Christophe GRANGER
Secrétaire de séance